

Société des Professeurs de Philosophie
Le 8 janvier 2019

Aux directeurs et directrices des
département de philosophie

Chères et chers collègues,

La réforme du baccalauréat parvient à l'étape qui intéresse au plus haut point tous les professeurs de philosophie : les programmes de philosophie des classes terminales de la voie générale et de la voie technologique, et les épreuves du baccalauréat. Aux yeux de la Société des Professeurs de Philosophie, l'enseignement de la philosophie au lycée réside dans les programmes de notions *élémentaires* des classes terminales. Il faut dire que l'élémentarité est une exigence républicaine parce qu'elle cultive à la fois la liberté et l'égalité.

Lorsque les problèmes élémentaires sont instruits, chaque élève a en main les éléments qu'il peut mobiliser comme il l'entend. Cela signifie qu'il ne sera pas contraint de répéter un cours au moment de l'évaluation. Pour cette raison, l'élémentaire dans les programmes de philosophie est le contraire d'une détermination qui emprisonnerait les esprits ! À tous ceux qui proposent de déterminer les programmes de philosophie des classes terminales au détriment de la liberté, la S.O.P.PHI oppose donc la réalité pédagogique de l'élémentarité parce que philosopher, dans l'École de la République, c'est travailler à « substituer enfin l'ambition d'éclairer les hommes à celle de les dominer » (Condorcet, *Rapport sur l'instruction publique*, II).

Au reste, l'enseignement philosophique réalise en terminale les conditions réelles d'une égalité scolaire. Cet enseignement, par son caractère élémentaire, s'adresse à tous. Il écarte résolument les complicités culturelles dont pâtissent les plus démunis. Il offre l'occasion d'un nouveau départ pour nombre d'élèves ailleurs en difficulté. Par conséquent, contrairement à ce qu'on peut lire dans une lettre adressée par une association aux directeurs et directrices des départements de philosophie, la disparition de la série littéraire ne supprimera pas « un enseignement approfondi de philosophie » ! Le cours de philosophie au lycée est *toujours une introduction* à la philosophie. C'est la raison pour laquelle un même programme et une épreuve commune à tous élèves sont parfaitement légitimes. Cette *introduction* à la philosophie requiert un temps. Quatre heures hebdomadaires sur une année nous semblent la durée nécessaire à l'accomplissement de cette tâche. Au demeurant, en accordant quatre heures à tous les élèves du baccalauréat général on facilite pour une partie importante des élèves (les 200 000 lycéens actuellement en "S") la possibilité de s'inscrire en Philosophie à l'Université.

La SO.P.PHI a toujours été opposée à une *initiation* à la philosophie en classe de première. Que signifierait une telle initiation, puisque notre enseignement en terminale possède déjà un caractère élémentaire ? En philosophie, les bases s'acquièrent en terminale. Le programme de philosophie dans le lycée français est constitué de *notions*, c'est-à-dire de *champs de problèmes* posés et instruits de façon élémentaire, et, pour cette raison, toute idée de « progressivité » sur deux années exprime une méconnaissance profonde de l'essence même de notre métier.

Que penser alors de l'introduction sur deux ans de la spécialité intitulée « Humanités, littérature et philosophie » ? 1) Parce l'enseignement de la philosophie est élémentaire et qu'il ne sera donc proposé que sur la seule année de terminale, 2) puisque seuls *quelques* élèves choisiront la spécialité HLP en première alors que *tous* les élèves suivront l'enseignement du tronc commun de philosophie en terminale, et enfin 3) parce que la spécialité HLP sera enseignée à la fois par un professeur de littérature et un professeur de philosophie, il était nécessaire de renoncer à toute « articulation » entre cette spécialité et le tronc commun de philosophie. La spécialité « Humanités, littérature et philosophie » qui commencera en première, comme l'ont demandé certains qui regimbent maintenant, relèvera de la culture générale. Est-ce vraiment un mal ? En tous les cas, parmi ceux qui refusent d'envisager que les professeurs de philosophie puissent avoir leur place dans une spécialité de cet acabit, on trouve parfois des responsables d'associations qui militent ardemment depuis des années pour que l'on attribue à ces mêmes professeurs des heures d'enseignement moral et civique ! Que n'a-t-on lu, ces dernières années, les analyses éclairantes qui établiraient le danger de cet enseignement pour la philosophie dans l'institution scolaire ?

Chères et chers collègues, à ce moment de la réforme du baccalauréat où nous allons connaître les nouveaux programmes de notions et les épreuves d'examen, nous aurons une exigence à l'esprit : que jamais un changement dans l'institution scolaire ne vienne altérer l'enseignement de la philosophie dans l'École de la République !

Très cordialement,

Jean-Marie FREY
Président de la SO.P.PHI